

**Propositions de Nicolas Dupont-Aignan,
Président de Debout la France**

à l'attention du Président de la République

Paris, le 20 novembre 2017

L'organisation du scrutin européen basé sur des listes nationales, tout comme la création de conventions démocratiques, sont certes des mesures louables mais ne suffiront pas à réduire la fracture qui existe entre les peuples européens et Bruxelles.

Aucun référendum organisé en Europe n'a été suivi d'effet. Pire encore, le vote de 2005 sur la Constitution européenne avait même été bafoué après l'adoption du Traité de Lisbonne.

Plus globalement, tout l'enjeu est désormais de redonner la parole au peuple, de l'associer aux différentes décisions prises et d'assurer une juste représentativité des différents courants d'opinion dans les médias.

L'abstention record à chaque élection, le rejet massif des partis traditionnels, le discrédit des hommes et femmes politiques et la tentation pour un certain nombre d'électeurs de s'éloigner de la vie politique doivent faire prendre conscience de la nécessaire garantie du pluralisme dans la vie politique française.

Alors que Nicolas Dupont-Aignan, Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen ont rassemblé 45% des voix au 1^{er} tour de l'élection présidentielle, ils ne sont représentés que par 4,5% des Députés à l'Assemblée nationale.

De même, la restriction envisagée du droit d'amendement au Parlement et la volonté de l'exécutif d'augmenter le nombre de parrainages nécessaires pour se présenter à l'élection présidentielle sont deux symboles illustrant cette confiscation de la démocratie.

A l'ère du zapping médiatique permanent et de la dictature de l'instantané, alors que la fracture économique, sociale et politique entre nos concitoyens est critique, et que notre pays est confronté à une crise de confiance aigüe et inédite, Debout la France souhaite apporter un certain nombre de contributions afin de renouer avec l'esprit populaire de la Ve République.

D'abord, en remettant le citoyen au centre du jeu démocratique et en revenant à l'essence de la Ve République.

Ensuite, en réduisant le train de vie de la classe politique avec un Parlement plus ramassé et plus efficace.

Enfin, en moralisant la vie publique française et en assurant une réelle équité du temps de parole dans les médias.

Dans cette optique, les réformes prévues par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) nous paraissent particulièrement dangereuses.

Si à l'évidence la fin du clivage majorité / opposition dans le mode de calcul des temps de parole paraît être une bonne chose, les modifications envisagées vont poser de graves problèmes d'équilibre.

Le critère d'équité qu'évoque le CSA dans le cadre de la répartition des temps de parole n'est malheureusement pas respecté dans les faits par les chaînes, que ce soit en temps de campagne électorale ou hors campagne électorale.

Par ailleurs, le critère principal retenu par le CSA, soit le nombre de voix au 1er tour des élections législatives, va amplifier ce déséquilibre des temps de parole.

L'élection présidentielle est le rendez-vous incontournable de notre vie politique. Le 1er tour de ce scrutin établit le rapport de force politique des 5 années à suivre. Avec près de 80% de participation, c'est le baromètre idéal pour connaître la représentativité des différents courants politiques.

Au contraire, les dernières élections législatives, dont la participation n'a pas dépassé les 50% des inscrits, ne sont que le 3e tour de l'élection présidentielle et donne généralement une prime au vainqueur de l'élection présidentielle. Choisir cette élection comme prioritaire dans le calcul de l'équité va fausser considérablement l'équilibre des forces politiques en présence.

C'est pourquoi, Debout la France adresse un certain nombre de propositions.

A. Remettre le citoyen au centre du jeu démocratique et revenir à l'essence de la Ve République

- Créer un référendum d'initiative populaire dès lors qu'un projet est soutenu par 500 000 inscrits sur les listes électorales.
- Organiser un référendum pour la ratification du CETA.
- Ne plus conclure de traités internationaux qui permettent aux multinationales d'attaquer les Etats devant des cours arbitrales privées.
- Recourir systématiquement au processus référendaire lorsque la modification de la Constitution, l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire sont concernées.
- Revenir au septennat.
- Introduire une dose de proportionnelle : sur les 400 députés, 100 seront élus à la proportionnelle.
- Supprimer la réserve parlementaire et réaffecter les crédits aux toutes petites communes.
- Maintenir une propagande électorale écrite qui permet à tous les Français, notamment ceux qui n'ont pas accès facilement à Internet, de choisir en connaissance de cause parmi l'offre électorale
- Abroger la loi NOTRe et rendre aux communes toute leur importance.

B. Réduire le train de vie de la classe politique avec un Parlement plus ramassé et plus efficace

- Diminuer le nombre de parlementaires d'au moins 1/3.
 - Passer de 577 à 400 députés.
 - Passer de 348 à 200 sénateurs.

- Réduire le nombre de députés européens avec la ratification d'un nouveau traité européen. L'Assemblée européenne sera composée de représentants des Etats membres au nombre total maximal de quatre cents désignés par les parlements nationaux (751 députés actuellement). Le nombre de représentants de chacun des Etats tiendra compte de sa démographie.
- Supprimer le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE).
- Supprimer l'échelon régional, le mandat de Conseiller régional, et créer une conférence régionale regroupant sous l'autorité du préfet de Région les présidents de conseils départementaux et les représentants de l'Etat de chaque département, qui aura pour mission de répartir les investissements dans les domaines des transports et des universités.

C. Moraliser la vie publique française et assurer une réelle équité du temps de parole dans les médias

- Instaurer le plafonnement du budget de campagne présidentielle à 7 millions d'euros pour le premier tour et à 10 millions pour le second tour en contrepartie de l'obligation d'un temps d'antenne réservé au débat politique, le mois qui précède l'élection, dans les médias nationaux, radiophoniques ou télévisuels, publics ou privés ;
- Créer un système d'avances publiques par l'Etat dès l'obtention par un candidat des 500 parrainages requis, afin d'éviter que seuls des candidats fortunés puissent se présenter à l'élection présidentielle, en raison de la frilosité actuelle des banques.
- Fonder une « Banque de la démocratie » pour garantir le financement et le bon fonctionnement des différents partis politiques.
- Instaurer l'égalité des temps de parole entre les candidats à l'élection présidentielle dès l'officialisation des candidatures par le Conseil constitutionnel.
- Imposer l'équité réelle du temps de parole dans les médias hors campagne, en se basant sur plusieurs critères, dont en priorité le résultat de l'élection présidentielle et donner davantage de pouvoir au CSA pour faire respecter l'équilibre du pluralisme.
- Constituer un collège ordinaire de 12 citoyens-censeurs tirés au sort pour accompagner le Conseil constitutionnel dans le suivi de la campagne présidentielle.
- Obliger les instituts de sondages à afficher des ordres de grandeur tenant compte de la marge d'erreur, et non plus des scores arbitraires. Ainsi, un candidat ne sera plus donné à 5%, mais entre 3 et 6% par exemple.
- Rendre inéligible à vie les élus reconnus coupables notamment de corruption, trafic d'influence, détournement de fonds, abus de bien social et blanchiment d'argent.
- Supprimer la Commission des infractions fiscales (CIF) et ainsi en finir avec le monopole du ministre du Budget sur l'engagement de poursuites pénales en cas de fraude fiscale.
- Rendre public les comptes exhaustifs de campagne dès leur validation par la CNCCPF. Ces comptes seront transmis aux autres candidats dès réception par la CNCCPF.
- Rendre incompatible l'exercice d'une fonction de trésorier d'un parti avec une fonction de ministre ou de secrétaire d'Etat.

- Instaurer un tirage au sort par une proposition de résolution pour déterminer les questeurs de l'Assemblée nationale et du Sénat parmi les parlementaires (mandat d'un an).
- Renforcer les obligations qui pèsent sur les parlementaires en matière de déclaration relative au lobbying (passif et actif)